

REPUBLIQUE FRANCAISE  
Département de la Moselle  
Arrondissement de METZERVISSE  
**COMMUNE DE LUTTANGE**

PROCES VERBAL

Réunion du conseil municipal du mercredi 20 août 2025 à 20h sous la présidence du maire Paul-André BAUER  
Salle de réunion Mairie  
Convocation du 16 août 2025.

Présents :

Nom Prénom	Présent	Excusé	Absent
BAUER Paul André	X		
BAUER Raoul	X		
BAUMANN Christophe			X
BECKEL Claude		Procuration à K. MARTIN	
BECKEL Léon	X		
DANIS Marc	X		
GRESSEL Philippe	X		
GROSSE Valérie			X
MARTIN Karine	X		
PERINO Christophe		Procuration à P.A. BAUER	
PHILIPPOT Soazig	X		
PIERRAT Denis	X		
PISANO Jeannette			X
RAVAUX Noël	X		
VELVERT Martial	X		

Ouverture de la séance à 20h

Quorum des membres présents (10) atteint.

Secrétaire de séance : Soazig PHILIPPOT

Informations :

1. Compte rendus des commissions : centre art et patrimoine 11/06/25, PLU 16/06/25, vivre ensemble 25/06/25, conseil d'école 03/07/25. Ils ne font pas l'objet de commentaires.
2. DIA : 3 depuis la dernière réunion.
3. Situation de trésorerie à ce jour : 288 055.10 € pour la commune et 69 850.94 € pour la régie. TVA 2023 et 2024 remboursée sur le compte de la régie.
4. Point sur les travaux salle médiévale et parc du château. Bornes de recharge. L'extension de réseau par ENEDIS sera réalisé début 2026, probablement via la rue du Faubourg. Le délai long est dû au remplacement du transfo route de Metz. Dans l'attente, nous avons un raccordement provisoire de puissance moindre, sans borne

forains. Il reste aussi à poser les panneaux acoustiques dans la salle et les barillets électroniques. La cuve à eaux de pluie, suite à une fuite, sera remplacée semaine prochaine, sans frais. Dans le parc, il reste à poser l'éclairage (candélabres semaine 41) et à tirer les enrobés pour le lot gros œuvre. Les arbres seront plantés à l'automne, ainsi que la pose de l'abri vélos, du local poubelles, de l'espace jeu et pique-nique. Les bornes de recharge électrique seront posées semaine prochaine, comme l'éclairage par bornes.

5. Rencontre du chargé de mission Villages d'Avenir, Quentin SERGEANT le 25/06/25. Le dossier parc du château est quasi terminé. Reste ouvert le dossier d'aménagement de la partie XVIIIe du château.
6. Point sur les pistes cyclables. Signalétique toujours à poser par la CCAM. La zone de repos sera prochainement posée sentier d'Altroff.
7. Point sur le lotissement impasse Pierre et le Loup. FB Aménagement est en redressement judiciaire. Le gérant se veut rassurant. L'aménagement de la voirie définitive est sous séquestre.
8. Rue St Georges. Le piquetage aura lieu le 25/08/25, avec un mois de retard. Réunion de chantier tous les lundis à 14h.
9. Extension du local des sapeurs-pompiers. Marc DANIS a préparé le cahier des charges pour consulter les entreprises. Présentation en séance. Attente de signes positifs du corps pour lancer la consultation.
10. Chaufferie biomasse : modification de l'alimentation du silo. ENGIE Solutions n'est pas en mesure de faire les travaux de modification du système de remplissage du silo pendant la pause de saison de chauffe. La commande reste valable pour l'an prochain, au même prix. Si les conditions météo s'annoncent favorables entre septembre et juin, les travaux pourraient avoir lieu. Dans l'attente, il faudra à nouveau être vigilant sur le niveau de remplissage du silo.
11. Notifications de subventions. Pour l'aménagement du parc du château, l'Etat a accordé une subvention Fonds vert de 39 604 €. Pour ce projet, le montant total des subventions s'élève à 209 146 €. Le SISCODIPE ne subventionne pas l'extension d'alimentation du château. Il a versé une subvention de 5000 € pour le remplacement de l'éclairage public par des leds. Recherche d'une offre d'éclairage des bâtiments (Château) par le sol. Attente du retour de l'électricien.
12. Animation : jeudis de l'été. 6 jeudis ont déjà eu lieu, avec une centaine de spectateurs par jeudi, avec une tendance à l'augmentation des pré inscriptions (50). La mise en œuvre de la restauration par les associations est satisfaisante avec environ 500 € de bénéfices par jeudi.
13. Animation : jeunes ambassadeurs du patrimoine. 12 jeunes ont été recrutés et ont suivi la formation en juin. Environ 200 visiteurs pour 100 visites. Très bon investissement des jeunes. Reportage sur Moselle TV diffusé le 12/08/25. Le modèle sera proposé à la CCAM.
14. Animation : semaine Arc AD de juillet. 20 participants, complet.

15. Animation : centre aéré de juillet. 39 participants ; reste à charge pour la commune 1700 €.
16. Animation : forum des entreprises et des associations. Le forum des associations du 27 août est étendu aux entreprises locales. 4 se sont annoncées.
17. Associations : calendrier des manifestations le 11/06/25. Toutes les associations étaient présentes.
18. Associations : USL foot, Tonic Club, Amicale des sapeurs-pompiers. Pas de changement pour USL. Renouvellement du comité du Tonic : Jennifer MEUNIER, présidente, Cathy STEIN trésorière, Nadja SCHIFFLER secrétaire. AG extraordinaire de l'ASP suite à la démission du président Tristan MORIS.
19. Rentrée des classes. Nouvelle enseignante Mme KAICHINGER en CE1-CM1. Modification de l'aménagement de l'école maternelle. Réparation du portail.
20. CCAM : chantier d'insertion. Une seule personne prévue à la rentrée. Pilotée par Estelle LEJEUNE et Cyrielle ARTAUD.
21. RH : entretiens annuels de juillet. Réalisés pour tous les salariés communaux. Changement pour l'Agence Postale Communale.
22. RH : bilan 9 jobs d'été. 8 jeunes (7 garçons, 1 fille) ont été affectés aux espaces verts et à l'entretien des locaux, pour 5 à 10 jours ouvrés et 1 fille a été affectée au secrétariat de mairie pendant 9 jours.
23. Passage du jury des villages fleuris le 26/06/25 : maintien de la 2<sup>e</sup> fleur. 3 personnes du jury régional ont rencontré Soazig PHILIPPOT, Michel ROUSSELOT et le maire. Rapport présenté en séance.
24. Nuit des châteaux le 18/10/25. Programme à définir courant septembre. Affiche présentée en séance.
25. Dossier MORHAIN – DELACHAUX. Procédure en cours concernant le règlement.
26. Vente bois de Kirsch. 96 ha sont actuellement en vente pour 2.7 M€. La mise en place du droit de préemption pour les espaces naturels sensibles est toujours en cours. A ce prix, ni la CCAM ni la commune ne sont intéressées.
27. Mise en place du compte épargne temps pour la directrice du périscolaire. Le comité social territorial a été saisi pour avis. Dès son retour, une délibération sera prise.
28. Le local occupé par ACS services sur la zone Lutrac (400 m<sup>2</sup>, avec pont roulant, locaux sociaux et bureau) se libère en janvier prochain.

## **1. Désignation du secrétaire de séance.**

Le maire propose Soazig PHILIPPOT.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, désigne Soazig PHILIPPOT secrétaire de séance.

## **2. Tarifs périscolaire du mercredi.**

Le conseil municipal a décidé le 5 juin dernier de l'ouverture du périscolaire le mercredi après-midi. La commission vivre ensemble propose d'appliquer la grille tarifaire ci-dessous, validée par la CAF, ce qui permet son subventionnement.

Tarifs périscolaire pour le mercredi après midi														
Nbre de familles utilisatrices du péri fin juin 2025	Montants des quotients	Tranche	Matin	Midi	Soir 1	Soir 2	Mercredi Matin de 7h15 à 12h00	Mercredi repas	Mercredi après-midi de 14h00 à 18h00 (goûter compris)	Soit total mercredi	Préco caf	Nouvelle proposition	Soit total mercredi	
3	<750	1,00 €	1,00 €	5,50 €	2,50 €	4,50 €	7,50 €	5,50 €	6,50 €	19,50 €	15,00 €	4,00 €	17,00 €	
5	de 751 à 1000	2,00 €	1,50 €	6,50 €	3,00 €	5,00 €	8,00 €	6,50 €	7,00 €	21,50 €	18,00 €	5,00 €	19,50 €	
7	de 1001 à 1250	3,00 €	2,00 €	7,50 €	3,50 €	5,50 €	8,50 €	7,50 €	7,50 €	23,50 €	21,00 €	6,00 €	22,00 €	
9	de 1251 à 1500	4,00 €	2,50 €	8,00 €	4,00 €	6,00 €	9,00 €	8,00 €	8,00 €	25,00 €	23,00 €	6,50 €	23,50 €	
18	de 1501 à 2000	5,00 €	3,00 €	8,50 €	4,50 €	6,50 €	9,50 €	8,50 €	8,50 €	26,50 €	25,00 €	7,00 €	25,00 €	
14	2001 et +	6,00 €	3,50 €	9,50 €	5,00 €	7,00 €	10,00 €	9,50 €	9,00 €	28,50 €		8,00 €	27,50 €	
56														

En jaune, les tarifs souhaités par la commune et refusés par la CAF. En vert, les préconisations de la CAF. En rose, les tarifs retenus et qui suivent les préconisations de la CAF. Cette grille tarifaire sera insérée dans le règlement intérieur du périscolaire.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, valide cette grille tarifaire.

## **3. Validation du PEDT.**

La commission vivre ensemble a travaillé avec l'école, le périscolaire et les associations locales pour définir le projet éducatif de territoire (PEDT) 2025-2028. La DSDEN a donné un avis favorable.

Ce projet, avec notamment la labellisation « plan mercredi » est présenté en séance.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, valide ce PEDT.

## **4. Ressources humaines : recrutement en CDI d'une contractuelle.**

Chloé MARX a été recrutée le 30/08/2019 en tant qu'adjointe territoriale d'animation pour un CDD d'un an. Ce contrat a été renouvelé à plusieurs reprises jusqu'au 29/08/2025, pour 22h / semaine. Il n'est donc plus possible de renouveler à nouveau ce contrat en CDD.

En outre, elle était aussi sous contrat CDD pour 11h / semaine en tant qu'adjoint administratif territorial depuis le 01/10/2019 à l'Agence Postale Communale. En accord avec La Poste, Chloé ne souhaite plus assurer cette mission.

L'effectif du périscolaire, en progression depuis plusieurs années, justifie l'augmentation du volume horaire hebdomadaire. En outre, l'ouverture du mercredi après-midi impose la présence sur site d'un BAfd stagiaire. Chloé s'est engagée dans cette démarche. Il existe aussi un besoin au niveau de l'organisation des centres aérés d'octobre, février, avril et juillet.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de recruter en CDI 35 h / semaine annualisées en tant qu'adjointe territoriale d'animation à compter du 30/08/2025.

#### **5. Ressources humaines : recrutement pour l'agence postale communale.**

L'affectation à temps complet de Chloé MARX au périscolaire et au centres aérés nécessite le recrutement d'un autre agent à l'agence postale communale. La formation sera assurée par La Poste. L'appel à candidatures a été réalisé en août. 3 candidatures se sont manifestées et le maire a reçu 2 candidates.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de recruter un adjoint administratif territorial à 11h / semaine à compter du 01/09/2025 pour 1 an et charge le maire de procéder au recrutement.

#### **6. Ressources humaines : recrutement d'une alternante.**

Suite à la présentation par Karine MARTIN des besoins supplémentaires en personnel du périscolaire et de l'école, avec l'augmentation des effectifs et l'ouverture du mercredi, il est nécessaire de renforcer l'équipe.

Elle propose le recrutement d'une alternante en formation CAP petite enfance, du 1<sup>er</sup> septembre 2025 au 3 juillet 2026, à raison du mercredi et des vacances scolaires à l'école et le reste du temps dans nos murs, pour un coût moyen de 1050 € / mois + 5250 € de frais de formation.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de recruter une alternante et charge l'adjointe en charge du périscolaire de procéder au recrutement.

#### **7. Définition des tarifs de recharge de la borne électrique.**

Après consultation de plusieurs prestataires, Freshmile a été choisi pour exploiter un service de recharge pour 2 bornes électriques avec une commission de 10%. La commande a été passée à ENEDIS pour le raccordement au réseau qui sera réalisé au plus tard au moment de l'extension de raccordement du château. ELRES est chargé de la pose des bornes pour un montant de 7 168.20 € HT qui seront posées semaine 35, mais non encore utilisables.

Le maire propose d'appliquer dans un premier temps un tarif de 0.25 € / kWh + 0.025 € / min de charge.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, valide ces tarifs dans un premier temps et charge la commission municipalité au quotidien d'affiner la grille tarifaire et les accès.

#### **8. Prévisions de coupes 2026.**

Le plan d'aménagement 2019-2038 élaboré par l'ONF et validé par la commune prévoit notamment l'exploitation en 2026 des parcelles 12, 16, 19, 22, 23, 27 et 33 pour un volume de bois égal à 1516 m<sup>3</sup>. L'exploitation des parcelles 16 et 33 a été avancée de 2027 à 2026 pour permettre d'offrir davantage de possibilité à l'affouage.

La recette attendue est estimée à 7100 € pour les coupes à façonner, 2770 € pour les cessions aux particuliers et pour les coupes en vente sur pied à 26 840 €, soit un total de 36 709 €.

L'état des prévisions des coupes est présenté en séance.

En conséquence, le conseil municipal décide, à l'unanimité, de valider l'état de prévision de coupes proposé par l'ONF pour une recette attendue de 36 709 €.

#### **9. Détermination du prix de vente du bois d'affouage 2026.**

Il est à noter que l'impossibilité de débarquer s'est prolongée et a empêché les affouagistes de sortir leur bois dans les délais impartis. Les pénalités n'ont donc pas été appliquées, ni pour les retards de sortie ni pour le bois non confectionné. Cependant, peu de lots n'ont pas été réalisés.

Les prévisions de coupe 2026 permettent de proposer environ 300 m<sup>3</sup> aux affouagistes.

En concertation avec l'agent ONF, le maire propose les prix aux stères suivants pour l'affouage :

- 12.50 € HT pour la parcelle 33, facile d'accès,
- 10 € HT pour la parcelle 19 (bois sur pied). Particularité : abattage nécessaire. Proposé uniquement aux affouagistes chevronnés.
- 7.00 € HT pour la parcelle 11 (bois sur pied) d'accès difficile, en pente. Proposé uniquement aux affouagistes chevronnés. Pour cette parcelle, l'agent ONF pourra attribuer des lots sans tirage au sort sur demande.
- 1.00 € HT pour le nettoyage de pistes, sur demande à l'agent ONF.

L'appel à candidature pour le bois d'affouage sera fait à compter du 15/09/2025 jusqu'au 15/10/2025.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, valide ces tarifs et charge la commission « Environnement » d'organiser l'appel à candidature et le tirage au sort avant le 31/12/2025.

#### **10. Modification d'attribution à la commune de biens vacants et sans maître.**

Le conseil municipal, lors de sa séance du 05/06/2025, a décidé d'incorporer les immeubles décrits ci-dessous dans le domaine communal :

section	parcelle	adresse du bien		propriétaire	surface (m <sup>2</sup> )
1	32	place du Calvaire	Non bâti	UPHUES Henri - MOSER Elisabeth	77
1	33	place du Calvaire	Non bâti	DUMONT Paul	60
1	151	rue du Faubourg	Non bâti	MARTIN Christophe - SCHUTZ Marjorie	438
1	283	rue de la Forêt	Non bâti	BRENNA Baptiste - VALENTIN Anne	569
2	67	rue de la Fontaine	Non bâti	DECASILLE Elisabeth, gestionnaire ; DECASTILLE Louis - ZECH Suzanne propriétaires	570
2	124	chemin de Bellevue	Non bâti	ROYER Anne-Marie	1602
33	13	chemin de Bellevue	Non bâti	EHRE Julien - HOFFMANN Marie propriétaires	900
33	18	rue de la Fontaine	Non bâti	BOUQUET Joseph	330
33	185	La Forêt	Non bâti	BANASIK Laurent	3615
34	61	sentier d'Altroff	Non bâti	HIRTZ Nicolas - HEGUE Marie	4905
34	84	Croix de mission	Non bâti	PIERRET Marie - SCHELTIEN Gustave	3370
40	14	rue St Georges	Non bâti	REINHARD Joseph - HOFFMANN Clémentine	280
40	15	rue St Georges	Non bâti	MELLINGER Paul - BAGARD Suzanne	310

Olivier POLINE, descendant de Julien EHRE, dernier propriétaire connu de la parcelle 13 de la section 33, s'est manifesté depuis ce dernier conseil déclarant que le bien n'était pas sans maître et qu'il en assurait l'entretien depuis 30 ans. Prenant en compte la réalité de cet entretien et cette demande, bien que Olivier POLINE ne soit pas propriétaire, le maire propose de renoncer à acquérir ce bien par la commune et d'écrire à Olivier POLINE pour lui demander de régulariser la situation.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de retirer la parcelle 13 de la section 33, chemin de Bellevue, de la liste des immeubles incorporés dans le domaine communal.

## **11. Adhésion au SISCODIPE de nouvelles communes.**

Le maire signale que le Syndicat Mixte d'électricité de l'Ouest Messin (SMEOM) regroupe 5 communes (Bronvaux, Gorze, Hauconcourt, Maizières-les-Metz et Rezonville-Vionville) et Metz-Métropole (pour le compte des communes d'Amanvillers, Gravelotte, Roncourt et Vernéville) en vue de l'exercice de la compétence « Autorité Organisatrice de la Distribution d'Electricité », en application de l'article L2224-31 du code général des collectivités territoriales. Ce syndicat, ne disposant pas d'un périmètre suffisant pour exercer efficacement cette compétence, envisage sa dissolution au 31 décembre 2025. Les communes composant le syndicat vont ainsi devoir trouver une solution pour poursuivre l'exercice de la compétence en question : certaines vont se tourner vers leur EPCI de rattachement (Metz-Métropole qui exercera la compétence en direct), d'autres vers le Syndicat Départemental d'Electricité de Meurthe-et-Moselle (SDE54), via leur EPCI, la communauté de communes de Mad et Moselle (Gorze et Rezonville-Vionville). Il reste trois communes, Maizières-les-Metz, Hauconcourt et Bronvaux, qui sollicitent l'adhésion au SISCODIPE à compter du 1er janvier 2026. Conformément à l'article L5211-18 du CGCT, le comité syndical, ainsi que les trois communes concernées, sont appelés à délibérer sur l'extension de périmètre du syndicat. Les 100 communes, adhérentes actuelles du syndicat, sont sollicitées pour approuver individuellement l'adhésion de ces nouveaux membres, dans un délai de 3 mois et dans les conditions de majorité qualifiée requises pour la création de l'établissement public de coopération intercommunale. L'arrivée de ces nouveaux membres permettant de développer le périmètre du syndicat qui approchera ainsi les 260.000 habitants.

Le conseil municipal, à l'unanimité valide l'adhésion au SISCODIPE des communes :

- de Maizières-les-Metz,
- de Hauconcourt,
- de Bronvaux.

**12. Versement d'un fonds de concours au SISCODIPE – Travaux d'enfouissement de réseaux basse tension rue Saint Georges (Annexe de Kirsch-lès- Luttange) – LUTTANGE.**

Le programme de réhabilitation lancé par la commune rue Saint Georges (Annexe de Kirsch-lès-Luttange) comprend l'enfouissement des réseaux secs en totalité du linéaire. Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2020, ENEDIS a repris la maîtrise d'ouvrage des travaux d'enfouissement des ouvrages basse tension (BT) par délégation du SISCODIPE (Syndicat Intercommunal de Suivi de la Concession de Distribution Publique d'Electricité du Pays des Trois Frontières).

A ce titre, il appartient à notre assemblée de délibérer sur la prise en charge de cet enfouissement telle que prévue par le règlement adopté par le comité syndical, sous la forme d'un versement d'un fonds de concours au SISCODIPE. La réglementation en matière de fonds concours prévoit que celui-ci ne peut excéder 75 % de la dépense restant à la charge du maître d'ouvrage, en l'occurrence le SISCODIPE.

Compte tenu du montant prévisionnel des travaux d'enfouissement BT (87 000 €), le plan de financement est le suivant :

Montant estimatif des travaux B.T.      87 000 €

Subvention article 8 et sur fonds propres du SISCODIPE arrêtée par délibération du Comité Syndical du 22.05.2025 (40 % du montant estimatif)      34 800 €

Redevance R2 (87 000 € - 34 800 €) X 25 %      13 050 €

Montant du fonds de concours à verser par la commune      **39 150 €**

Il est précisé que s'agissant d'un montant estimatif de travaux, une régularisation sera effectuée par le SISCODIPE à la clôture du programme 2025, compte tenu des montants réels des travaux.

Compte tenu de ces éléments, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité décide le versement d'un fonds de concours de 39 150 € au SISCODIPE pour la réalisation des travaux d'enfouissement de réseaux basse tension rue Saint Georges (Annexe de Kirsch-lès- Luttange).

**13. Demande de subvention Ambition Moselle pour le chemin de la Télévision.**

Le Département de la Moselle offre la possibilité aux communes de déposer 3 dossiers de demande de subventions au cours du mandat dans le cadre du dispositif Ambition Moselle. Luttange a ainsi pu bénéficier de la notification de 300 k€ pour la réhabilitation de l'aile Est et de la salle médiévale du château et de 100 k€ pour la requalification de la rue St Georges.

Il reste donc une possibilité d'obtention de subvention.

Le maire présente la notice de présentation de requalification du chemin de la Télévision ainsi que le plan de financement ci-dessous :

DEPENSES		RECETTES	
MAITRISE D'OEUVRE	25 000 €	AMBITION MOSELLE	175 000 €
ETUDES PREALABLES	7 000 €	DETR	20 000 €
COORDINATEUR SPS	7 500 €	SISCODIPE	30 000 €
TRAVAUX	362 000 €		
		AUTOFINANCEMENT	178 452 €
TVA	78 800 €	FCTVA	76 848 €
<b>TOTAL</b>	<b>480 300 €</b>		<b>480 300 €</b>

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, contre abstentions :

- Valide ce plan de financement,
- Charge le maire de demander les subventions au département, à l'Etat et au SISCODIPE ainsi qu'aux autres financeurs potentiels.

#### **14. Correctif du compte financier unique (CFU) de la régie communale du réseau de chaleur.**

Le résultat d'exploitation reporté, le 002, est égal à 74.902,90 (au lieu de 198.766,07).

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de corriger le CFU de la régie communale du réseau de chaleur en conséquence.

#### **15. Correctif de l'affectation de résultat 2024 de la régie communale du réseau de chaleur.**

Suite à la modification du CFU, il faut apporter une modification à l'affectation de résultat.

X	un excédent de fonctionnement de	74 902.90 €
Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit:		
A) RESULTAT DE L'EXERCICE précédent du signe +(excédent) ou - (déficit) ...	+	74 902.90
B) INTEGRATION DE RESULTATS (LE CAS ECHEANT)..... des anciens budgets annexes , précédent du signe + ou - (déficit)	+	0.00
C) RESULTAT ANTERIEUR REPORTÉ .....	+	0.00
ligne 002 du compte administratif , précédent du signe + ou - (déficit)		
D) RESULTAT A AFFECTER = A+B + C (hors restes à réaliser) .....	+	74 902.90
E) SOLDE D'EXECUTION D'INVESTISSEMENT		
déficit (besoin de financement) .....	-	361 125.47
excédent (excédent de financement) .....	+	0
F) SOLDE DES RESTES A REALISER D'INVESTISSEMENT		
Besoin de financement .....	-	0.00
Excédent de financement .....	+	391 122.03
G) BESOIN DE FINANCEMENT = E + F .....		0.00
DECISION D'AFFECTATION		
1- AFFECTATION EN RESERVES R 1068 en investissement..... (au minimum couverture du besoin de financement F)		0.00
2- REPORT EN FONCTIONNEMENT R002 .....		74 902.90
( résultat à affecter ligne D moins ligne 1 ci-dessus)		

Annule et remplace l'affectation de résultat ci-après :

<b>X</b>	<b>un excédent de fonctionnement de</b>	<b>198 766,07 €</b>
Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit:		
<b>A) RESULTAT DE L'EXERCICE</b> précédé du signe +(excédent) ou -(déficit) .....	+	<b>74 902,90</b>
<b>B) INTEGRATION DE RESULTATS (LE CAS ECHEANT).....</b>	+	<b>0,00</b>
des anciens budgets annexes , précédé du signe + ou - (déficit)		
<b>C) RESULTAT ANTERIEUR REPORTE .....</b>	+	<b>123 863,17</b>
ligne 002 du compte administratif , précédé du signe + ou - (déficit)		
<b>D) RESULTAT A AFFECTER = A+B+C (hors restes à réaliser)</b>	+	<b>198 766,07</b>
<b>E) SOLDE D'EXECUTION D'INVESTISSEMENT</b>		
déficit (besoin de financement) .....	-	<b>361 125,47</b>
excédent (excédent de financement) .....	+	<b>0</b>
<b>F) SOLDE DES RESTES A REALISER D'INVESTISSEMENT</b>		
Besoin de financement .....	-	<b>0,00</b>
Excédent de financement .....	+	<b>391 122,03</b>
<b>G) BESOIN DE FINANCEMENT = E + F .....</b>		<b>0,00</b>
 <b>DECISION D'AFFECTATION</b>		
<b>1- AFFECTATION EN RESERVES R 1068 en investissement.....</b>		<b>0,00</b>
(au minimum couverture du besoin de financement F)		
<b>2- REPORT EN FONCTIONNEMENT R002 .....</b>		<b>198 766,07</b>
(résultat à affecter ligne D moins ligne 1 ci-dessus)		

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'affecter les résultats de la régie communale du réseau de chaleur tels que ci-dessus.

#### **16. Correctif du budget 2025 de la régie communale du réseau de chaleur.**

Suite au correctif du CFU 2024 et de l'affectation du résultat 2024 :

Le résultat d'exploitation reporté est égal à 74.902,90.

Le budget primitif de la régie communale du réseau de chaleur est voté en équilibre en section d'exploitation égal à 117.602,90 en recettes et en dépenses, et en suréquilibre pour la section d'investissement soit en recette pour 609.567,37 et en dépense pour 543.517,37 soit en suréquilibre de 66.050.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, valide cette correction du budget de la régie communale du réseau de chaleur.

#### **17. Demande de versement des CEE par la régie du réseau de chaleur à la commune.**

Des certificats d'économie d'énergie ont été versés sur le compte 1333 de la régie communale du réseau de chaleur le 07/11/2024 (titre 5, 144 471.97 € et titre 7, 71 500 €). Ils auraient dû être versés sur le compte de la commune.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide que ces 2 dossiers CEE pour un total de 215 971.97 € :

N° Dossier : DCG5-0001284/A1 et A2 ; DCG5-0011285/A1; A2 et A3) 144 471.97 €,  
N° Dossier : DCG5-0001315) 71500 €,

Sont affectés au budget de la commune.

#### **18. Décision modificative n°1 pour la régie du réseau de chaleur.**

Afin de pouvoir verser les CEE sur le budget de la commune, il y a lieu d'annuler les titres émis par la régie. Ces annulations sont des dépenses, il faut donc prévoir des crédits.

Il est aussi recommandé de constater une provision d'un montant au moins égal à 16 % du total des créances de plus de 2 ans, non encore acquittées. Le calcul de la DGFIP du montant s'établit ainsi 1643.85\*16 %, soit 263.02 €, arrondi à 270€

Le maire propose donc :

- De réduire les dépenses prévues pour l'achat de plaquettes de 7000 €,
- D'annuler le versement de 27000 € prévu pour reverser à la commune,
- De réduire de 45000 € les travaux de modification du silo qui ne seront pas réalisés en 2025,
- De prévoir 270 € au compte 681,
- De prévoir 144780.43 € pour annuler le titre CEE de 144471.97 €,
- D'équilibrer la section investissement qui était en suréquilibre de 66 050 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, valide la décision modificative n°1 à l'équilibre ci-dessous :

SECTION FONCTIONNEMENT					
chapitre / compte	recette / dépense	libellé	budget primitif	décision modificative	budget modifié
11	dépense	<b>CHARGES A CARACTERE GENERAL</b>	<b>40 400,00 €</b>	<b>-7 000,00 €</b>	<b>33 400,00 €</b>
6061	dépense	Chauffage urbain	23 000,00 €	-7 000,00 €	16 000,00 €
67	dépense	<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>	<b>28 500,00 €</b>	<b>-27 000,00 €</b>	<b>1 500,00 €</b>
672	dépense	Reversement de l'excédent à la collectivité de rattachement	27 000,00 €	-27 000,00 €	0,00 €
68	dépense	<b>DOTATIONS AUX PROVISIONS</b>	<b>0,00 €</b>	<b>270,00 €</b>	<b>270,00 €</b>
681	dépense	Dotation aux provisions pour risques et charges	0,00 €	270,00 €	270,00 €
023	dépense	<b>VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	<b>46,90 €</b>	<b>33 730,00 €</b>	<b>33 776,90 €</b>
SECTION INVESTISSEMENT					
021	recette	<b>VIREMENT DE LA SECTION FONCTIONNEMENT</b>	<b>46,90 €</b>	<b>33 730,00 €</b>	<b>33 776,90 €</b>
23	dépense	<b>OPERATIONS</b>	<b>50 000,00 €</b>	<b>-45 000,00 €</b>	<b>5 000,00 €</b>
2313	dépense	Constructions	50 000,00 €	-45 000,00 €	5 000,00 €
13	dépense	<b>SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT</b>	<b>0,00 €</b>	<b>144 780,43 €</b>	<b>144 780,43 €</b>
1333	dépense	titres annulés	0,00 €	144 780,43 €	144 780,43 €

## **19. Décision modificative n°1 pour la commune.**

Il est nécessaire de prévoir une opération pour payer les droits de chasse. La commune perçoit la totalité des droits de chasse au compte 7588, puis doit reverser leur part aux propriétaires. Il faut donc prévoir une dépense au compte 6588.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, valide la décision modificative n°1 à l'équilibre ci-dessous :

SECTION FONCTIONNEMENT					
chapitre / compte	recette / dépense	libellé	budget primitif	décision modificative	budget modifié
65	dépense	<b>AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE</b>	<b>88 346,00 €</b>	<b>26 000,00 €</b>	<b>114 346,00 €</b>
6588	dépense	autres charges de gestion courante	0,00 €	26 000,00 €	26 000,00 €
75	recette	<b>AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE</b>	<b>234 380,00 €</b>	<b>26 000,00 €</b>	<b>260 380,00 €</b>
7588	recette	autres produits de gestion courante	0,00 €	26 000,00 €	26 000,00 €

Fin de conseil à 22h38